

QU'EST-CE QU'UNE ÉCONOMIE

DE MARCHÉ ?

Qu'est ce qu'une économie de marché ? A vrai dire, la question, est plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Le thème est un thème de recherches renouvelées chez les chercheurs en sciences économiques depuis, en particulier, l'ouverture du mur entre l'Ouest et l'Est de l'Europe et depuis que nous connaissons des problèmes majeurs d'organisation au sein de notre « marché unique européen ». C'est peut-être que sous des apparences anodines (après tout, l'échange marchand semble vieux comme le monde), la question de l'analyse d'une économie de marchés cache encore quelques énigmes ou est lourde d'enjeux pour les différents groupes d'intérêt. Chacun croit savoir ce qu'est une économie de marchés dès lors qu'il est allé « au marché », ou qu'il sait « faire son marché » comme il se rappelle avoir joué « à la marchande » lorsqu'il était dans l'enfance. En réalité, l'expression recouvre beaucoup de choses et ne cache plus seulement des comportements de base de consommateur. De la même façon, le plan ne cache pas que des mécanismes d'obéissance à des ordres centralisés. Sur le fond, l'économie de marchés est complexe. Personnellement, je proposerai volontiers que l'on parle d'économie de capitalisation au sens d'économie où on observe la constitution d'un fond de capital permettant perpétuellement de distribuer des revenus. Cependant on sent bien que ce terme, et le terme associé « économie capitaliste », a beaucoup de peine à s'inscrire dans le langage des économistes ou dans le langage courant, comme si ce terme faisait peur parce que renvoyant par trop à une économie où la fracture sociale serait radicale entre une classe sociale capitaliste et des classes sociales « exploitées ». Tout cela pour dire que je procéderai par étape pour répondre à la question posée. J'expliquerai dans une première partie en quoi l'utilisation de l'expression « économie de marchés » renvoie à un mythe, celui du « marché pur » et en quoi ce mythe s'est construit contre celui de l'organisation et, au XX^{ème} siècle, contre celui de la « planification pure ».

Dans une deuxième partie, je montrerai comment la recherche économique contemporaine présente les différents éléments d'analyse des « économies instituées de marché » : celle-ci sont loin des mythes et complexes : elles doivent être considérées en interdisciplinarité avec des politistes, des juristes, des gestionnaires et des sociologues.

Enfin dans une troisième partie, j'expliquerai les insuffisances actuelles de la théorie économique pour traiter du changement et le « voile pudique » qui cache les économies qui sont les nôtres et leurs mécanismes quelquefois violents de capitalisation, mécanismes qui opèrent tant au plan local que mondial.

LES MYTHES DU MARCHÉ PUR ET DE LA PLANIFICATION PURE

Il faut toujours commencer par une petite histoire, mon histoire sera très stylisée. Elle consistera à faire comme si il y avait toujours eu un conflit entre l'organisation, l'ordre, le plan et un mécanisme plus décentralisé faisant appel à la spontanéité des acteurs. On peut postuler que le clan était probablement premier avec une organisation structurée en interne avec des règles plus ou moins hiérarchiques et des coutumes, des traditions, des répétitions d'actes... Ensuite, on peut postuler qu'on a assisté probablement à la montée des individualisations d'actes d'échange à l'intérieur du groupe ou entre groupes. Le commerce est alors l'histoire de l'apprentissage de la transaction et de la négociation. Les interactions répétées conduisent à la mise en place de règles de conduites dans l'échange marchand : on a assisté à l'émergence progressive de relations interpersonnelles à propos de l'échange de marchandises, biens matériels mais aussi services. Les individus auraient alors rompu avec l'idée ancienne d'organisation explicite et le pouvoir central d'un chef de clan ou d'un chef de groupe et auraient appris à poursuivre leur intérêt propre en pensant que la division du travail et la spécialisation croissante, que la multiplication des marchés devaient permettre une résolution spontanée des problèmes de production et de fourniture des biens de subsistance et même de toutes sortes de biens. Le XVIII^{ème} siècle aurait été ainsi par excellence celui où l'on aurait vu apparaître l'idée de l'individu libre et de l'ordre spontané des marchés libres (caractérisés par le « laissez-faire, laissez-passer ») ; l'idée qu'une « main invisible » orchestre la réalisation de l'équilibre général sur les marchés sans qu'il soit nécessaire à un pouvoir central de prévoir, de centraliser, de construire un mode de régulation précis. Le XIX^{ème} siècle et le XX^{ème} siècle auraient ensuite connu une valse-hésitation entre ces tendances dites « libérales » (au sens du laissez-faire les intérêts individuels) et le projet de plan, de contrôle de l'allocation et de la répartition des ressources. Les échecs du contrôle central dans les pays de l'Est auraient enfin aujourd'hui ouvert la voie à la généralisation du « marché pur ». L'histoire que l'on vient de rencontrer est probablement beaucoup trop stylisée et simplifiée.

Les histoires ont été beaucoup plus riches, beaucoup plus complexes. En particulier, les pouvoirs ont connu d'innombrables formes codifiant et réglementant les activités économiques. Ce n'est donc pas un hasard si les économies fonctionnent au XIX^{ème} siècle en suivant des voies différentes : sur le continent neuf américain, « l'exceptionnalisme » du capitalisme sauvage a existé surtout entre 1870 et 1929. Il en subsiste aujourd'hui quelques traces. Mais en même temps, en Allemagne et au Japon, par exemple, le colbertisme est règle : la politique industrielle, le protectionnisme, les contrôles, les corporatismes sont des instruments usuels qui doivent, dans l'esprit des dirigeants, permettre le développement des forces productives nationales, de la puissance et de la richesse par surcroît. D'autres économies ont des caractéristiques plus mêlées avec une intervention de l'Etat plus moins forte selon les secteurs d'activité et selon les conflits à gérer : les économies sont plus ou moins mixtes avec groupes d'intérêt plus ou moins conflictuels et des pouvoirs plus ou moins inégalement répartis. Par delà les situations concrètes, cependant, les idées économiques s'affrontent encore sur l'idée du marché : pour certains, la norme devrait être celle du marché pur (un monde dans lequel les individus seraient dotés également en pouvoir, en information technique, commerciale ; un monde d'individus indépendants, sans normes ; un monde risqué où les risques sont assumés au plan individuel et où il n'y aurait pas d'assurances sociales). Pour d'autres, les projets collectifs ont un sens même si on abandonne l'idée du plan et du contrôle central (depuis le philosophe allemand FICHTE... et en 1800, la proposition d'organisation d'une économie planifiée sous forme « d'Etat commercial fermé » après avoir connu des expérimentations lamentables a perdu du terrain. Dans le premier monde, la magie est censée opérer : l'équilibre n'est plus qu'une émergence globale, non intentionnelle. Dans le second monde, la construction collective est encore moyen d'obtenir les bonnes propositions entre les activités et de fixer les tâches de tout un chacun, en termes de relations de fournisseur à client par exemple. Les deux visions normatives sont évidemment concurrentes en même temps que complémentaires. Chacune a ses limites.

La difficulté dans le mythe du marché pur est dans l'absence d'explication des évolutions, du changement. On semble plus compétent pour expliquer un hypothétique « équilibre » qui pourrait servir de norme que pour rendre compte des expériences concrètes qui sont des suites de déséquilibres ayant pour nom : innovations, changement technique, faillites, restructurations industrielles, délocalisations, crises, cycles, phénomènes cumulatifs... La difficulté dans le mythe du projet collectif est dans la mise au point des procédures, des négociations, des concertations qui permettent de faire comprendre les nécessités du changement, de peser les avantages et les inconvénients des projets économiques plutôt

concurrents (le rail et la route par exemple) et qui peuvent permettre de penser que l'évolution économique est réellement maîtrisée sinon sous contrôle.

Les recherches macro-économiques cherchent aujourd'hui à mieux se fonder sur les fondements micro-économiques des actions humaines grâce à l'introduction d'agents « représentatifs », en même temps, elles rendent mieux compte des déséquilibres et de l'impact potentiel de tel ou tel choc de politique économique. En cela, elles éclairent mieux les discussions d'experts et les débats dans l'opinion publique et permettent d'aller au delà d'une simple opposition entre les deux mythes du marché pur et de la planification.

Mais ces considérations générales n'ont pas encore permis de dire avec précision ce qu'est une économie de marché. Elles ont permis tout au plus de dire comment s'était organisée la discussion à ce propos. Revenons donc maintenant au fonctionnement des institutions que sont les marchés.

LES MARCHÉS COMME INSTITUTIONS DANS LES ÉCONOMIES DE MARCHÉ.

Les marchés ne sont pas des purs mécanismes d'équilibre que l'on aurait interconnectés comme dans les meilleurs horloges. Ils sont animés par des comportements humains et ceux-ci sont eux-mêmes régis par la convention, la coutume, les lois et règlements d'une part, et d'autre part, par ce que les économistes appellent la rationalité économique, c'est à dire la recherche du maximum de bien-être face aux contraintes ou encore la loi du moindre effort ou encore celle du plus fort rendement net de l'action.

Les individus ou groupes sociaux (familles par exemple) ou personnes morales (sociétés) ou groupes d'intérêt (associations par exemple) ont des droits (de propriété par exemple), des devoirs vis-à-vis des droits d'autrui et voient leurs actions restreintes par des règles politiques de répartition des droits et de modification de cette répartition.

À la violence a été substituée la politique : les interactions entre les acteurs précédemment citées ne peuvent être quelconques : elles sont réglementées par des codes (le code civil...), des lois et règlements (assortis des sanctions judiciaires), des institutions qui sont la cristallisation des précédents, des normes de conduite (l'éthique par exemple), des conventions plus ou moins tacites... et déroger à toutes ces incitations, tenter de s'extraire de leurs influences et de leur champ d'application est toujours risqué : ainsi par exemple, un innovateur génial dont le produit sera perçu comme dangereux pour les entreprises déjà installées sur le même créneau sera considéré comme aventurier et ses droits seront limités : est-il vraiment innovateur ou ne fait-il que copier, imiter les brevets des autres,

n'est-il pas quelqu'un qui vient de quitter une entreprise concurrente en emportant avec lui les secrets de ses laboratoires de recherche-développement ?

Sur les marchés, les vendeurs et les acteurs sont donc mus par l'obéissance tacite à de multiples règles de conduite : le droit commercial, plus généralement, le droit de la concurrence, le droit des affaires, le droit du consommateur sont des guides généraux pour l'action de vente ou d'achat, la rédaction des contrats, le choix de tel ou tel type de formation des prix (mécanismes très nombreux pour les enchères), la fixation des conditions de livraison, des conditions de paiement et même la fixation des conditions dans lesquelles seront enregistrées et traitées les plaintes en cas de non-observation des contrats.

Les actes d'échange ne concernent pas seulement deux acteurs comme les apparences le font souvent croire. Chaque échange est en réalité une transaction avec des coûts de réalisation ; le législateur est toujours « derrière le rideau » de chaque transaction et chaque transaction peut concerner l'ensemble des acteurs (un mode particulier de transaction peut faire jurisprudence, il peut être copié). Ainsi, par exemple des transactions sur le « marché noir » qui peuvent mettre en cause une institution de marché.

Les transactions peuvent être plutôt horizontales comme dans le cas d'un marchandage sur un marché de fruits et légumes et elles sont déjà de concernement collectif. Elles peuvent aussi être plutôt verticales dans un cadre juridique prévoyant d'emblée une hiérarchie explicite. Par exemple, dans le cas du contrat de travail ou l'employeur est clairement le commanditaire de l'employé qui lui n'est qu'un subordonné (un agent d'exécution mû par la commande de celui que les économistes appellent... le principal). Les transactions peuvent enfin être des transactions de souveraineté quand ce sont les autorités officielles qui les contraignent (impôts, cotisations sociales par exemple). Les économies institutées de marché fonctionnent avec ces trois types de transactions qui laissent finalement un domaine assez restreint d'initiative au producteur individuel non installé ou au consommateur qui voudrait s'extraire de son comportement routinier. Chacun d'entre eux garde cependant un degré de liberté et peut tenter de calculer, de trier parmi les choix possibles et de sélectionner la meilleure opportunité.

La description d'une économie institutée de marchés s'arrêterait là si le monde réel était celui de la concurrence. Mais le fait est que la concurrence que nous voyons s'exercer est très imparfaite et pour plusieurs raisons :

- même dans le cas où il y a beaucoup d'acteurs sur un marché, il est difficile de penser que les informations relatives aux biens et services sont infiniment dispersées, également diffusées ; et que les agents sont tous à égalité de pouvoir économique. Certains seront plus à même par exemple de fixer les prix que

d'autres. Dans le cas extrême, un monopoleur aura une large clientèle captive (il produit quelque chose qui n'a pas de substitut) et le législateur n'y aura vu aucune atteinte au droit de la concurrence (la législation antitrust ne s'appliquera pas). Ce sera par exemple le cas du service rendu par un service d'intérêt public respectant par ailleurs un cahier des charges très précis par rapport aux usagers (égalité d'accès, bas tarifs, fonctionnement de services peu rentables mais ayant un intérêt du point de vue de l'aménagement du territoire...). On aura reconnu ici la SCNF ou EDF en France. Dans un cas moins extrême, un oligopole est en place avec des possibilités d'alliances entre vendeurs, des stratégies explicites concernant les prix, les volumes (l'organisation d'une relative pénurie de pétrole par exemple...). Des coalitions sont régulièrement en place (dans la limite du droit des coalitions).

Les firmes sont devenues des organisations ayant des stratégies, élaborant des programmes et des plans, organisant leur puissance à l'intérieur et à l'extérieur d'elle-même sur les individus et les territoires au niveau de l'économie mondiale tout entière.

- les dotations initiales, les droits de propriété sont quelquefois insuffisamment spécifiés (droits sur la nature, l'environnement, l'air pur) ; les grands droits basiques sont souvent flous (droit à l'égalité, droit à la justice) ou encore peu appliqués (droit au travail par exemple), ce qui entraîne une bagarre permanente pour la renégociation des droits ou leur reconnaissance. Les différents groupes d'intérêt ou clubs cherchent alors à regrouper des adhérents puis financent du « lobbying » pour changer les règlements en vigueur ou détourner leur application leur avantage. Les groupes d'intérêt cherchent à capturer le régulateur dans une compétition caractérisée par la recherche généralisée de la rente acquise au détriment d'autres groupes d'intérêt. Un exemple simple est celui des labels « appellation d'origine contrôlée » qu'obtiennent certains producteurs de vins pour mieux positionner leur vin sur le marché (ce qui, à taille donnée du marché du vin, ne peut se faire qu'au détriment des non-membres du club). Un pouvoir capturé par un groupe d'intérêt devient plus faible que ce groupe d'intérêt.

- en rapport avec l'argument précédent, l'idée que les marchés sont nécessairement incomplets. Il existe des biens non marchands (la nature à la limite ; les dons ; la solidarité) et l'exemple le plus fameux est celui de la certitude (que l'on ne peut, par définition, acheter)

- les contrats sont nécessairement incomplets : on ne saurait prévoir tout ce qui est susceptible de se passer après la signature d'un contrat et les tribunaux auront bien des difficultés à traiter des cas de litiges non prévus...

LE TRAITEMENT INSUFFISANT DE L'ÉVOLUTION ET DU CHANGEMENT DANS L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DE L'ÉCONOMIE INSTITUÉE DE MARCHÉS

Le changement a souvent été considéré comme exogène par les économistes : exogène, c'est-à-dire en dehors du champ de ce qu'ils devaient expliquer. C'était d'abord le cas du changement technique ; ainsi, pour expliquer la production, avait-on recours à des facteurs explicatifs (la fertilité du sol, la quantité de terre, les équipements, le travail) ; et pour expliquer le changement de la production, avait-on recours à quelque chose qui semblait tomber du ciel : le progrès technique. L'histoire de ce progrès technique était confiée aux... historiens ou aux techniciens. Plus récemment, les économistes ont approfondi l'apprentissage, le développement des savoirs et des savoirs-faire, les « immatériels » devenant produits par les appareils éducatifs et de formation professionnels et devenant donc endogènes au système.

C'était aussi le cas du changement institutionnel. L'affaire devait être expliquée par les juristes, surtout par ceux qui s'étaient spécialisés dans l'étude de la genèse du droit. Aujourd'hui, certains économistes procèdent à l'analyse économique du changement institutionnel : utilisant les connaissances de la science politique, celles des sciences juridiques, ils cherchent à mieux comprendre par exemple le pourquoi des processus de déréglementations de différents marchés mondiaux ou européens : déréglementations des télécommunications, libéralisations des règlements commerciaux. Ils cherchent aussi à relier les changements technologiques et les changements institutionnels sans préjuger du sens de la causalité.

Le changement structurel est perçu comme une combinaison complexe du changement des pouvoirs, des mentalités, des comportements de groupe ou individuels, des savoirs et des techniques. Les entreprises et les ménages y sont happés par des trajectoires qui dépendent du passé, des contraintes macro-économiques, mais aussi en partie des stratégies et des choix individuels. Les économies instituées de marché ne sont alors des jeux de société constamment répétés avec la même donne initiale et les mêmes règles du jeu. Ce sont plutôt des jeux de rôles où les renversements d'alliance sont possibles ; des jeux dynamiques avec apprentissage et sélection des conduites ; des jeux coopératifs ou non coopératifs, et en fin de compte, des multitude d'interactions complexes plus ou moins dépendantes du passé, plus ou moins intentionnelles, et dont chacun espère l'apparition :

- d'un surplus global plus grand (on cherche à augmenter l'efficacité, les gains sur la rareté de la nature et la culture précédente, et donc la taille du gâteau à répartir)

- d'une part individuelle plus grande (on cherche à augmenter sa propre rente y compris au détriment d'autrui et malgré le besoin effectif de certaines solidarités)

Le changement structurel ainsi conçu est une suite de déséquilibres, de restructurations, de reconversions et probablement d'inflation. Les autorités officielles cherchent à maîtriser des informations sur ce changement mais les informations du passé peuvent d'abord permettre d'expliquer... le passé. Elles ne sont pas totalement maîtres du changement structurel : des essais sont tentés, des programmes mis en place avec des objectifs ; des signaux sont donnés à tous les agents sur les futurs probables et les conditions de leur apparition. Elles mettent en place les infrastructures, l'éducation et les relations internationales qui permettent d'envisager ces « futuribles » (dans des situations où les savoirs doivent être de plus en plus partagés, de plus en plus collectifs avec même un savoir organisationnel, des apprentissages individuels et des apprentissages organisationnels, des ciments communs au delà de la créativité individuelle). Reste la question fondamentale : celle des enjeux du changement structurel dans les économies instituées de marchés. Sur ce point, l'expression « capitalisme » convient mieux. L'enjeu n'est pas, en effet, l'existence dans le futur de marchés plus ou moins réglementés. On devine que les marchés mondiaux seront réglementés car il faudra bien des contrats pour que les individus s'engagent dans des transactions et il faudra bien que ces contrats soient protégés et que les tricheurs soient sanctionnés pour envisager la répétition des transactions. Les codes, une partie des conventions, des traditions, des institutions perdureront... L'enjeu est le suivant : trouvera-t-on encore dans le futur les ressources, les bons droits sur ces ressources, pour faire fructifier les capitaux ré-engagés perpétuellement dans les paris suivants : produire en espérant trouver des clients solvables pour ses produits ; produire en accord avec les salariés possesseurs des savoirs et des savoir faire (salariés encore incités au travail et motivés par le désir de consommer ce qui est produit ; salariés curieux dans leurs apprentissages et dans leurs consommations) ; produire l'accompagnement suffisant du crédit mais sans désordres monétaires ; mais aussi produire pour des clients individuels non solvables afin d'éviter la révolte sociale ou l'inhumanité de la croissance ; mais enfin produire collectivement pour mieux préparer l'avenir. En un mot, puisqu'il faut avancer des capitaux en situation d'incertitude pour espérer rentabiliser ces capitaux, l'économie n'est pas seulement une économie instituée de marchés vivant au jour le jour. Elle doit offrir à tous les garanties propres à réduire l'incertitude

et l'instabilité propre aux processus de rentabilisation des capitaux avancés. Le contexte actuel du changement technique, institutionnel, structurel, en Europe tout particulièrement n'est pas propice à la lisibilité des garanties offertes et aux certitudes liées à l'anticipation du maintien des situations acquises par les installés. L'économie est donc aujourd'hui en pleine phase d'hésitation et les esprits font preuve d'attentisme.

Les conséquences pour la recherche en sciences économiques sont importantes. Elles devraient certes conduire les économistes à approfondir leurs modèles hypothétiques de référence mais aussi, elles devraient les conduire, comme c'est déjà le cas dans le monde anglo-saxon, à travailler davantage en interdisciplinarité avec d'autres spécialistes en sciences sociales (apprentissage, jeux et stratégies, théorie de la décision, psychologies de groupes...) mais aussi en sciences dites « dures » (problèmes techniques, économie de l'environnement...). C'est à ce prix que l'on utilisera au mieux les potentiels des économies de marché et des démocraties comme les nôtres. A condition que tous les chercheurs s'entendent pour mieux analyser en court terme et pas seulement en long terme les questions de justice sociale et d'exclusion dans les économies capitalistes. En effet, comme l'a déclaré le prix Nobel français de Sciences Economiques, Maurice ALLAIS, c'est un droit de l'homme fondamental que « d'être efficacement protégé contre un fonctionnement inéquitable, sinon malhonnête, de l'économie de marchés, permis par une législation inappropriée ».

Maurice BASLÉ

Professeur à la Faculté des Sciences Économiques de Rennes

Principaux ouvrages de Maurice BASLÉ

- En collaboration « Histoire des pensées économiques » en 2 tomes ; tome 1. « Les fondateurs », Sirey 1 993, tome 2. « Les contemporains », Sirey 1 989.
- « Le Budget de l'État », La découverte, 1 993
- En collaboration, « Quand les crises durent... », Economica, 1 993.
- En collaboration « Changement institutionnel et changement technologique », éditions du CNRS, août 1 995.

Références utilisables sur le thème :

- Problèmes économiques, n°2 253, décembre 1 991 et n°2444-2445, novembre 1995.

- Claude MÉNARD, « L'économie des organisations », La découverte, 1990.
- Éric BROUSSEAU, « L'économie des contrats », collection Économie en liberté, P.U.F. 1 993.